

Les groupes syndicaux de
L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé
et des services sociaux (APTS),
La Centrale des syndicats démocratiques (CSD),
La Centrale des syndicats du Québec (CSQ),
La Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec — FIQ,
Le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ)
Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement
du Québec (SPGQ)

Avis présenté à la
Commission des relations avec les citoyens lors des consultations
particulières et des auditions publiques sur *le Plan d'action*
gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle

Mars 2015

Table des matières

Introduction.....	2
1. L’historique de nos interventions en matière d’agression sexuelle.....	3
1.1 ONU Femmes.....	3
1.2 La Coalition nationale contre les publicités sexistes	3
1.3 Les États généraux de l’action et de l’analyse féministes	5
1.4 La Marche mondiale des femmes	4
1.5 Le dépliant sur l’hypersexualisation.....	4
1.6 Un programme d’éducation sexuelle.....	4
1.7 La politique gouvernementale pour l’égalité entre les femmes et les hommes	5
1.8 Notre mémoire au Comité interministériel sur l’exploitation sexuelle	6
2. Notre position sur la problématique des agressions sexuelles.....	7
3. Notre critique du Rapport de mise en œuvre	8
3.1 La nature du document	8
3.2 Les ressources consacrées selon les axes.....	9
3.3 Les non-dits du Rapport de mise en œuvre	9
4. Nos recommandations	11
4.1 Un troisième Plan d’action gouvernemental	11
4.2 Un leadership gouvernemental fort et transparent.....	16
Conclusion	16
Annexe.....	18

Introduction

Les groupes syndicaux de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec - FIQ, le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) et le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) remercie les membres de la Commission des relations avec les citoyens de les avoir invités à participer aux consultations particulières et auditions publiques sur le *Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle*.

Ces groupes syndicaux représentent près de 300 000 travailleuses syndiquées. Les organisations syndicales dont elles font partie œuvrent majoritairement dans les secteurs public et parapublic, mais également dans le secteur privé.

Depuis plus de trente ans, ces groupes syndicaux sont regroupés dans l'Intersyndicale des femmes qui lutte pour améliorer les conditions de vie et de travail des femmes. Trois grands objectifs orientent ses actions et positions :

- Développer une analyse féministe et des positions communes sur l'ensemble des conditions de vie et de travail des femmes;
- Assurer la promotion et la défense des droits et des intérêts des femmes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des organisations syndicales;
- Développer des solidarités et des alliances entre les comités de condition féminine des organisations syndicales et les groupes autonomes de femmes sur l'ensemble des questions qui concernent les femmes.

Les groupes syndicaux (APTS, CSD, CSQ, FIQ, SFPQ et SPGQ) estiment que les deux principales causes des agressions sexuelles sont l'existence des rapports de pouvoir et de domination exercés par les hommes sur les femmes, ainsi que l'absence d'éducation et de formation sur la sexualité dans notre société québécoise.

Après avoir fait un bref historique de nos interventions en matière d'agression sexuelle, nous énoncerons notre position sur la problématique des agressions sexuelles, nous critiquerons le *Rapport de mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle* pour terminer par nos recommandations sur la suite des interventions gouvernementales souhaitées.

1. L'historique de nos interventions en matière d'agression sexuelle

Dans cette première section, les groupes syndicaux présentent un bref historique de ses interventions en matière d'agression sexuelle.

1.1 ONU Femmes

Depuis plusieurs années, une majorité des membres de l'Intersyndicale, dont la CSQ, la FIQ, l'APTS, le SPGQ et le SFPQ, participent aux sessions annuelles de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies à New York. Ces rencontres permettent d'influencer les décisions prises par les États membres, notamment sur la problématique des agressions sexuelles, et ce, dans l'intérêt des femmes. Les organisations syndicales participant à ONU Femmes sont regroupées au sein de l'Internationale des services publics (ISP) et de l'Internationale de l'Éducation (IE), dont les actions visent à promouvoir une justice sociale et économique, ainsi que des services publics de qualité accessibles et efficaces aux quatre coins du monde.¹

1.2 La Coalition nationale contre les publicités sexistes

Cette coalition existe grâce aux membres du Comité de la condition des femmes de la CSQ qui, fortes d'une décision de leur réseau de la condition des femmes et des décisions d'un Congrès, proposent à la Meute MédiAction et au Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (RQASF) l'idée de la mise sur pied d'une coalition nationale contre les publicités sexistes. C'est lors d'un colloque du RQASF que le Comité de la condition des femmes de la CSQ proposait une journée de réflexion, qui a eu lieu en février 2006, sur le bien-fondé de ce genre de réseau de vigilance.²

L'Intersyndicale des femmes appuie la Coalition nationale contre les publicités sexistes (CNCPS), d'une part, en relayant l'information auprès de ses membres et, d'autre part, en lui apportant un soutien financier. Cette coalition a été fondée en 2008 grâce au travail et à la concertation de représentantes de différents milieux, dont des groupes de femmes ainsi que des groupes syndicaux et communautaires. Le mandat de la CNCPS est simple : dénoncer publiquement les publicités sexistes et en exiger le retrait.

Les membres de la Coalition adhèrent à des valeurs telles que l'égalité entre les femmes et les hommes, ce qui passe nécessairement par la promotion de rapports égalitaires dans les publicités et dans les médias. La CNCPS considère les publicités sexistes, l'hypersexualisation et la sexualité précoce comme des moyens de violence envers les filles et les femmes. La CNCPS reconnaît aussi que les garçons et les hommes sont de plus en plus touchés par ce phénomène. Finalement, l'Intersyndicale des femmes appuie

¹ **INTERNATIONALE DES SERVICES PUBLICS.** *Qui sommes-nous?*, [en ligne], <http://www.world-psi.org/fr/qui-sommes-nous>.

² **COALITION NATIONALE CONTRE LES PUBLICITÉS SEXISTES.** *Ensemble, dénonçons les publicités sexistes*, [en ligne], <http://www.coalition-cncps.org/cncps.htm>.

la CNCPS, puisqu'elle s'oppose à la marchandisation du corps des femmes et des fillettes et de leur sexualité.³

1.3 La Marche mondiale des femmes

Depuis la marche *Du pain et des roses* tenue en 1995 au Québec, l'Intersyndicale des femmes a participé activement à l'élaboration des revendications de la Marche mondiale des femmes et a appuyé financièrement les actions réalisées en 2000, en 2005 et en 2010. De plus, elle produisait le document *Une brève histoire de la Marche mondiale des femmes*⁴ à travers ses trois premiers moments fondateurs.

1.4 Le dépliant sur l'hypersexualisation

L'Intersyndicale des femmes a financé l'impression du dépliant *Hé, les filles ! Qui aura le dernier mot?* Produit en 2005 par la Chaire Claire-Bonenfant – Femmes, savoirs, sociétés. Ce dépliant traite de l'hypersexualisation et s'adresse particulièrement aux jeunes de la fin du primaire.⁵

1.5 Un programme d'éducation sexuelle

Nous avons dénoncé le retrait progressif du programme de formation personnelle et sociale de la grille-matières par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), qui assurait un travail d'éducation à la sexualité auprès des jeunes. Celui-ci n'aura pas permis de favoriser des relations plus égalitaires afin d'aider les jeunes à développer leur sens critique quant à l'exercice de leur sexualité et à la construction de leurs rapports amoureux.

Ainsi, nous réitérons notre proposition pour que l'éducation sexuelle prenne une place plus importante dans les programmes scolaires et dans les Cliniques jeunesse. L'hypersexualisation des petites ou jeunes filles, la sexualité-objet et l'existence d'un nombre effarant de sites pornographiques (7 millions) mériteraient d'être considérées sérieusement et de faire l'objet d'une réflexion concertée entre différents organismes et ministères, entre différentes intervenantes et différents intervenants. Ces phénomènes relèvent d'un véritable débat de société, car ils affectent profondément les relations entre les sexes, l'intégrité et la dignité des personnes, et la chosification des personnes.⁶

³ COALITION NATIONALE CONTRE LES PUBLICITÉS SEXISTES. *Ensemble, dénonçons les publicités sexistes*, [en ligne], <http://www.coalition-cncps.org/cncps.htm>.

⁴ INTERSYNDICALE DES FEMMES. *Une brève histoire de la Marche mondiale des femmes*, 16 p., [en ligne], http://www.dssu.qc.ca/wp-content/uploads/Histoire_de_la_Marche_mondiale_des_femmes.pdf.

⁵ CHAIRE D'ÉTUDE CLAIRE-BONENFANT. *Hé, les filles ! Qui aura le dernier mot?*, 2005, 2 p., [en ligne], http://www.lacsq.org/fileadmin/user_upload/csq/documents/documentation/enjeux_sociaux/condition_des_femmes/he_les_filles.pdf.

⁶ INTERSYNDICALE DES FEMMES. *Mémoire soumis dans le cadre de la consultation de la Commission des affaires sociales portant sur l'avis du Conseil du statut de la femme : Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, décembre 2004, [en ligne], http://fec.csq.qc.net/fileadmin/user_upload/FEC/Dossiers/intermemoire041217.pdf.

1.6 La politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes

En mars 2007, l'Intersyndicale des femmes saluait la publication de la *Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes* et le *Plan d'action 2007-2010*, qui répondaient favorablement à plusieurs de ses recommandations. Elle jugeait que les six orientations retenues étaient pertinentes, mais que les actions proposées pour les mettre en œuvre manquaient d'envergure et étaient souvent imprécises. Elle était notamment perplexe quant aux ressources financières allouées pour les réaliser :

De façon plus générale, l'Intersyndicale des femmes se méfie du mythe de l'égalité déjà acquise et du contexte de libéralisation économique sans entraves qui ne contribuent certainement pas à enrayer les nombreuses inégalités vécues par les femmes. Plus que jamais, rappelle l'Intersyndicale des femmes, il faut lutter pour transformer les rapports sociaux afin d'assurer l'égalité entre les femmes et les hommes.⁷

En janvier 2011, l'Intersyndicale des femmes présentait un mémoire sur l'application de la *Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes* à la Commission des relations avec les citoyennes et les citoyens.

Elle concluait son mémoire en recommandant que tous les aspects de la politique gouvernementale pour l'égalité soient basés sur les prémisses suivantes : la discrimination vécue par les femmes est systémique et l'ensemble de l'appareil gouvernemental doit travailler de pair pour l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le gouvernement doit rejeter le mythe de « l'égalité-déjà-là » et reconnaître les causes et les conséquences de la discrimination systémique.⁸

1.7 Les États généraux de l'action et de l'analyse féministes

L'Intersyndicale des femmes a participé à l'élaboration et à l'analyse du contenu des sept thèmes, notamment la section 5 portant sur les stéréotypes, sur les représentations et sur les normes sociales, des États généraux de l'action et de l'analyse féministes.

Elle a également pris part aux débats sur les propositions présentées lors du Forum tenu du 14 au 17 novembre 2013. Finalement, l'Intersyndicale a appuyé financièrement, tout au long de la démarche coordonnée par la FFQ, la réalisation des colloques, des travaux,

⁷ **INTERSYNDICALE DES FEMMES.** *L'Intersyndicale des femmes réagit à la Politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, [en ligne], <http://www.fiqsante.qc.ca/fr/contents/communiques/lintersyndicale-des-femmes-reacutearagit-agrave-la-politique-pour-leacutegaliteacute-entre-les-femmes-et-les-hommes.html>.

⁸ **INTERSYNDICALE DES FEMMES.** *Mémoire sur l'application de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, [en ligne], http://www.fiqsante.qc.ca/publicfiles/documents/memoire_2011-02-02_intersyndicale-femmes_commission-egalite.pdf.

des tables de travail, de la tournée régionale de la Fédération des femmes du Québec (FFQ), ainsi que de la consultation du mouvement des femmes sur les bilans des vingt dernières années.

1.8 Notre mémoire au Comité interministériel sur l'exploitation sexuelle

En janvier 2014, l'Intersyndicale des femmes présentait un mémoire au Comité interministériel sur l'exploitation sexuelle lors de sa participation aux consultations particulières auprès d'organismes publics, parapublics, communautaires et associatifs d'envergure nationale afin de discuter des actions en vue de prévenir et de contrer l'exploitation sexuelle. Elle formulait 26 recommandations au sujet des enjeux, des orientations, des axes d'intervention et des conditions essentielles de la mise en œuvre d'un Plan d'action gouvernemental pour contrer l'exploitation sexuelle. Elle concluait son mémoire ainsi :

L'Intersyndicale des femmes réaffirme que l'une des principales causes de l'exploitation sexuelle est la pauvreté des femmes. Aussi, croit-elle qu'il existe, au Québec, différents régimes ou programmes qui jouent un rôle compensatoire en vue d'assurer une sécurité de revenu (assurance-emploi, aide sociale, régimes de rentes, indemnisation des accidents de travail et des maladies professionnelles, assurance-hospitalisation, assurance-maladie, assurance-médicaments, habitations à loyer modique, etc.).

Ces régimes et programmes sont toujours nécessaires et leur révision, quand elle se fait, devrait avoir comme effet non pas d'augmenter les disparités et les divisions entre catégories de personnes (aptés et inaptes, par exemple), mais bien de mieux permettre l'élimination des discriminations et inégalités, et de mieux contribuer au développement de la solidarité sociale. Étant les plus pauvres, étant davantage en charge de familles monoparentales et assumant une plus grande partie du travail domestique non rémunéré ou invisible, les femmes sont les premières personnes atteintes par les transformations apportées à ces différents régimes ou programmes.⁹

À ce jour, l'Intersyndicale des femmes attend toujours la réponse gouvernementale à l'issue des consultations menées sur la problématique de l'exploitation sexuelle.

⁹ **INTERSYNDICALE DES FEMMES.** *Mémoire présenté au Comité interministériel sur l'exploitation sexuelle lors des consultations particulières auprès d'organismes publics, parapublics, communautaires et associatifs d'envergure nationale, Québec, janvier 2014, p. 19.*

2. Notre position sur la problématique des agressions sexuelles

Les groupes syndicaux (APTS, CSD, CSQ, FIQ, SFPQ et SPGQ) souscrivent à la définition du concept d'agression sexuelle présentée dans le *Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2008-2014 en matière d'agression sexuelle*.

Compte tenu de la complexité de la problématique, ainsi que de nombreux mythes, stéréotypes et préjugés qui l'entourent, il est primordial d'adopter une définition de l'agression sexuelle reconnaissant qu'il s'agit d'un acte de pouvoir et de domination de nature criminelle.

Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne.

Cette définition s'applique, peu importe l'âge, le sexe, la culture, la religion et l'orientation sexuelle de la personne victime ou de l'agresseur sexuel, peu importe le type de geste à caractère sexuel posé et le lieu ou le milieu de vie dans lequel il a été fait, et, quel que soit la nature du lien existant entre la personne victime et l'agresseur sexuel. On parle d'agression sexuelle lorsqu'on utilise certaines autres expressions telles que viol, abus sexuel, infractions sexuelles, contacts sexuels, inceste, prostitution et pornographie juvéniles.¹⁰

Toutefois, les groupes syndicaux (APTS, CSD, CSQ, FIQ, SFPQ et SPGQ) ajoutent à la définition gouvernementale les autres formes d'agressions à caractère sexuel énumérées par *Le regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel* : viol collectif, attouchement sexuel, harcèlement sexuel, exhibitionnisme, voyeurisme, appel obscène, « cyberprédation », « cyberintimidation » et exploitation sexuelle à des fins de pornographie, de prostitution et de trafic sexuel.¹¹

¹⁰ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle*, Québec, décembre 2014, p. 8.

¹¹ REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES CENTRES D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL. *Les agressions sexuelles, c'est non. Ensemble réagissons!*, [en ligne], <http://www.rqcalacs.qc.ca/>.

3. Notre critique du Rapport de mise en œuvre

Les groupes syndicaux (APTS, CSD, CSQ, FIQ, SFPQ et SPGQ) ont lu avec intérêt le *Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle*. Ils remercient le Secrétariat à la condition féminine et le ministère de la Justice pour la production de cet imposant document qui rend compte des mesures qui ont été réalisées par les ministères et organismes signataires du *Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle*.

Ainsi, nous avons appris que six mesures n'ont pas été réalisées (19-20-22-71-72 et 84) et que deux mesures ont été abandonnées (79 et 81) au cours de la période de 2008 à 2014. Il est déplorable de constater que les mesures 19, 20, 22 et 71 liées à la prévention des agressions sexuelles n'aient pas été réalisées alors qu'elles s'adressaient aux jeunes et aux aînées, soit les personnes les plus à risque de subir des agressions sexuelles. De plus, la non-réalisation des mesures 72 et 84 concernant les adolescents et les adultes à risque de commettre des agressions sexuelles n'aidera en rien le personnel professionnel du réseau de la santé et des services sociaux à les détecter.

3.1 La nature du document

Quoique le Rapport fasse état de l'ensemble des réalisations issues des mesures du *Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle*, les groupes syndicaux (APTS, CSD, CSQ, FIQ, SFPQ et SPGQ) sont restés sur leur faim. En effet, ils auraient apprécié prendre connaissance des résultats et non seulement des biens et services produits par les mesures mises en œuvre.

À titre d'exemple, la mesure 5 qui visait à soutenir financièrement les projets de prévention en matière d'agression sexuelle dans le cadre du *Programme de soutien financier pour la promotion de l'éthique dans le loisir et le sport* a financé treize projets. Ceux-ci sont énumérés, mais nous ne disposons d'aucune information sur les résultats obtenus. Par ailleurs, la description de plusieurs réalisations n'est pas complète. Il manque la date de réalisation, le nombre des activités dispensées, le nombre de personnes jointes, les sommes d'argent allouées, etc.

Selon nous, cela signifie une lacune dans la collecte des données pour la production d'indicateurs de résultats adéquats. Rappelons que parmi les conditions essentielles à la réussite des interventions, le *Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle* prônait l'évaluation des programmes et des services afin d'améliorer l'efficacité des interventions.¹²

¹² GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle*, Québec, décembre 2014, p. 105.

3.2 Les ressources consacrées selon les axes

À la lecture du Rapport, les groupes syndicaux (APTS, CSD, CSQ, FIQ, SFPQ et SPGQ) ont mis en lien les ressources financières consacrées selon les cinq axes d'intervention. Il en résulte que la réalisation des 106 mesures a nécessité près de 150 millions de dollars. Elle est également consciente que ce ne sont pas tous les investissements qui ont été comptabilisés.

La plus grande proportion des investissements, soit 71 %, a été accordée à *L'intervention psychosociale, médicale, judiciaire et correctionnelle* alors que *La prévention des agressions sexuelles* a bénéficié de plus de 27 % des dépenses déclarées par les ministères et organismes gouvernementaux signataires. Cependant, nous notons que le nombre de mesures réalisées pour l'axe *Les conditions essentielles à la réussite des interventions* (28) est supérieur à l'axe de *La prévention des agressions sexuelles* (25). Voir le tableau 1.

TABLEAU 1
RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
GOVERNEMENTAL 2008-2013 EN MATIÈRE D'AGRESSION SEXUELLE

Axes d'intervention	Objectifs	Mesures	%	\$	%
La promotion des valeurs fondamentales	2	7	6,60 %	409 750 \$	0,27 %
La prévention des agressions sexuelles	6	25	23,58 %	40 833 854 \$	27,24 %
Le dépistage en matière d'agression sexuelle	2	3	2,83 %	3 193 \$	0,00 %
L'intervention psychosociale, médicale, judiciaire et correctionnelle	4	43	40,57 %	106 350 048 \$	70,95 %
Les conditions essentielles à la réussite des interventions	3	28	26,42 %	2 289 995 \$	1,53 %
Total	17	106	100,00 %	149 886 840 \$	100,00 %

3.3 Les non-dits du Rapport de mise en œuvre

Les groupes syndicaux (APTS, CSD, CSQ, FIQ, SFPQ et SPGQ) ont constaté que le Rapport mentionne que le taux d'agressions sexuelles des femmes et des enfants de 97 % demeure inchangé depuis 10 ans. Il demeure silencieux quant à l'évolution annuelle des statistiques sur les infractions au cours de la période de 2008 à 2014. Pourtant le ministère de la Sécurité publique publiait des données en 2012.

Malgré la baisse de la majorité des indices liés aux infractions sexuelles au Québec depuis dix ans, l'année 2012 a connu une hausse de 6 % du taux d'infractions par 100 000 habitants, qui passe de 61,8 à 65,5. En nombre absolu, les organisations policières de la province ont enregistré 343 infractions sexuelles de plus qu'en 2012. En ce qui a trait au profil des victimes et des agresseurs, les données de 2012 sont conformes à celles notées depuis 2003. Ainsi, les victimes sont majoritairement mineures et de sexe féminin, alors que les auteurs présumés sont surtout des hommes âgés de plus de 18 ans.¹³

Les groupes syndicaux (APTS, CSD, CSQ, FIQ, SFPQ et SPGQ) estiment que les lois et les systèmes de justice pénale servent non seulement à prévenir l'incidence des agressions sexuelles, mais également à faciliter le rétablissement des victimes, tout en assurant l'accès à la justice. Le rapport ne fait pas mention des changements survenus à compter de 2008 :

En 2008, l'âge de consentement légal à une activité sexuelle ne constituant pas de l'exploitation est haussé de 14 à 16 ans;

En 2010, l'introduction du trafic d'enfants (art. 279.011) au Code criminel canadien;

En 2012, l'introduction de deux nouvelles infractions au Code criminel canadien soit le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite (art. 171.1) et le fait de prendre entente ou arrangement par un moyen de télécommunication dans le but de perpétrer une infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant (art. 172.2)¹⁴.

Par ailleurs, si la définition d'agression sexuelle utilisée par le gouvernement inclut la prostitution et la pornographie juvénile, les groupes syndicaux (APTS, CSD, CSQ, FIQ, SFPQ et SPGQ) comprennent mal l'absence de mesures à l'égard de ces types d'infractions sexuelles dans le *Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle*.

¹³ **MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.** *Infractions sexuelles au Québec, Faits saillants 2012*, Québec, [en ligne], http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Faits_saillants_agressions_sexuelles_2012.pdf.

¹⁴ **INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE.** *Trousse Média sur les agressions sexuelles*, [en ligne] <http://www.inspq.qc.ca/agressionsexuelle/strategies-communautaires-et-societales>.

4. Nos recommandations

À la suite de l'analyse du *Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle*, les groupes syndicaux (APTS, CSD, CSQ, FIQ, SFPQ et SPGQ) proposent des recommandations pour la poursuite d'interventions gouvernementales efficaces en matière d'agression sexuelle au Québec.

4.1 Un troisième Plan d'action gouvernemental

Depuis l'adoption d'orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle en 2001, deux plans d'action gouvernementaux ont été réalisés au cours des quatorze dernières années. Cependant, l'ampleur du phénomène des agressions sexuelles semble croître tant au Québec que dans le reste du monde. On a qu'à penser aux milliers de femmes ayant participé à une campagne sur Twitter et sur Facebook, créée à la suite de l'affaire Ghomeshi (#AgressionNonDénoncée et #BeenRapedNeverReported), à l'automne 2014.

La campagne encourage les femmes à dévoiler les agressions sexuelles vécues. Les témoignages permettent de constater l'ampleur du phénomène des agressions sexuelles, les traces profondes qu'elles laissent dans la vie des victimes et montrent que les femmes n'ont pas confiance dans le système actuel, incapable de leur offrir justice, ni de responsabiliser les agresseurs.¹⁵

De plus, les groupes syndicaux (APTS, CSD, CSQ, FIQ, SFPQ et SPGQ) appuient partagent les récents constats et l'orientation politique d'ONU Femmes à l'égard de la violence faite aux femmes :

Des dizaines d'années de mobilisation de la société civile et des mouvements des femmes ont placé l'élimination de la violence basée sur le genre en haut de la liste des priorités nationales et internationales. Un nombre de pays sans précédent dispose de lois contre la violence domestique, les agressions sexuelles et les autres formes de violence. Toutefois, il reste bien des défis à relever pour faire appliquer ces lois afin que les femmes et les filles puissent jouir de la sécurité et de la justice. Les initiatives de prévention sont insuffisantes, et les actes de violence restent bien souvent impunis [...] ONU Femmes propose de contribuer à l'accroissement des investissements en matière de prévention, le moyen le plus rentable à long terme de mettre fin à la violence.¹⁶ »

¹⁵ **FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC et REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES CENTRES D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL.** *Une commission itinérante revendiquée*, [en ligne], <http://www.rqcalacs.qc.ca/actualites/31-agressions-sexuelles-une-commission-itinerante-revendiquee>.

¹⁶ **ONU Femmes.** *Mettre fin à la violence à l'égard des femmes*, [en ligne], <http://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women#sthash.RTzbiud7.dpuf>.

Face au contexte social actuel, les groupes syndicaux (APTS, CSD, CSQ, FIQ, SFPQ et SPGQ) partagent le point de vue de la sexologue Jocelyne Robert, émis en avril 2013, qui affirme que nous vivons dans une culture du viol et de la violence sexuelle parce que :

- *Moins de la moitié des agressions sexuelles sont rapportées;*
- *Seulement 3 % des hommes et garçons qui commettent des agressions sexuelles ne passeraient qu'un jour en prison (É.-U.);*
- *Le GHB (drogue du viol) est en nette hausse et propension sur les campus et dans les bars. Les signalements à cet égard ont doublé durant les derniers mois, et ce, malgré que les traces de cette substance s'effacent après quelques heures dans l'organisme;*
- *La popularité du GHB montre bien que le viol ne survient pas « spontanément » comme le prétendent certains et qu'il est au contraire, planifié et organisé;*
- *Le nombre d'agressions sexuelles signalées n'a pas diminué sur les campus collégiaux et universitaires au cours des 20 dernières années (É.-U.);*
- *L'hostilité prévaut encore bien souvent à l'égard des victimes et les justificatifs abondent du côté des agresseurs;*
- *Il y aurait 2 à 8 % de faux signalements d'agressions sexuelles sur les campus alors les étudiants pensent que 50 % des plaintes pour viol sont fausses (É.-U.);*
- *La plupart des images et scènes sexuelles en libre circulation, et surtout dans la pornographie sur Internet, mettent en scène des femmes et jeunes filles qui subissent cette violence et semblent s'en délecter (agressions, agressions de groupe...) ou « au mieux », qui sont des choses, objets sexuels instrumentalisés;*
- *C'est à ces images que les enfants et les adolescents se réfèrent, à un âge où ils sont aussi malléables que de la cire chaude, pour assouvir leur légitime curiosité sexuelle;*
- *C'est à ces modèles d'hommes et de femmes qu'ils s'identifient et c'est à partir de ces images et messages qu'ils construisent leur personnalité érotique et qu'ils consolident leur perception de ce qu'est être un vrai homme et agir comme tel, ou être une vraie femme et « subir » comme tel;*
- *Il se vend sur le site Internet Amazon des jeux « simulateurs de viol »;*
- *De plus en plus d'entreprises et marques (esthétique, vêtements, parfum, coiffure, chaussures) mettent en scène des scénarios publicitaires, à peine voilés, d'agression sexuelle;*

- *La violence et l'exploitation sexuelles sont devenues des dispositifs « naturels » de la culture populaire. Elles sont banalisées, voire érotisées dans la chanson et les clips et on badine à leur égard dans des sitcoms...;*
- *Le viol collectif est en nette augmentation partout dans le monde, et ce, pas juste en Inde ou dans de lointaines contrées en guerre;*
- *Ce matin, comme presque chaque jour, j'ai lu sur Facebook que celle-ci « est une pute car elle a couché » et ensuite, que celle-là « est aussi une pute, car elle a refusé de coucher »;*
- *D'ignares ou imbéciles personnages politiques disent « que des femmes ne peuvent être enceintes suite à un viol... » alors que 32 000 femmes sont, chaque année, enceintes de leurs agresseurs (É.-U.);*
- *La planète féminine nourrit en ce moment son imaginaire érotique dans un livre à méga succès, 50 nuances de gris, sorte de « remake » porno combiné de Cendrillon, La belle au bois dormant et Blanche-Neige dans lequel « he is the master and she is the slave »...¹⁷.*

[Recommandation n°. 1] Nous recommandons que le gouvernement du Québec élabore son troisième Plan d'action en matière d'agression sexuelle en tenant compte du contexte social actuel.

Les groupes syndicaux (APTS, CSD, CSQ, FIQ, SFPQ et SPGQ) estiment que les axes d'intervention du troisième Plan d'action gouvernemental doivent être cohérents avec la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* ainsi qu'avec les plans d'action gouvernementaux en matière de violence conjugale et en matière d'exploitation sexuelle que nous attendons toujours depuis la consultation gouvernementale menée au début de 2014.

Les groupes syndicaux (APTS, CSD, CSQ, FIQ, SFPQ et SPGQ) ont constaté que ce sont principalement quatre ministères qui ont agi comme responsables ou collaborateurs des mesures du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle. Voir le tableau 2.

¹⁷ **ROBERT, JOCELYNE.** *Oui, nous vivons dans une culture du viol*, 17 avril 2013, [en ligne] <http://jocelynerobert.com/2013/04/17/oui-nous-vivons-dans-une-culture-du-viol/>.

TABLEAU 2
LES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX
RESPONSABLES ET COLLABORATEURS DES MESURES DU PLAN
D'ACTION GOUVERNEMENTAL 2008-2013 EN MATIÈRE D'AGRESSION
SEXUELLE

Nom	Responsable	Collaborateur
Ministère de la Santé et des Services sociaux	27	11
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	25	10
Ministère de la Sécurité publique	22	14
Ministère de la Justice	14	10
Ministère de la Famille + Secrétariat aux Aînés	7	7
Ministère du Conseil exécutif	7	5
Secrétariat à la condition féminine	6	1
Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	5	2
Secrétariat aux Affaires autochtones	4	5
Agences de la santé et des Services sociaux	3	5
Commission québécoise des libérations conditionnelles	3	0
Comité des responsables nationaux de l'Entente multisectorielle	3	0
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	3	0
Comité interministériel de coordination en matière de violence	2	4
Directeur des poursuites criminelles et pénales	2	10
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	2	0
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science	1	0
Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels	0	1
Organismes du milieu concerné	0	1

Les groupes syndicaux (APTS, CSD, CSQ, FIQ, SFPQ et SPGQ) s'interrogent sur l'efficacité du grand nombre de mesures et des acteurs engagés dans un Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle. Vaut-il mieux réduire le nombre de mesures pour en prioriser quelques-unes? Vaut-il mieux concentrer les investissements dans des mesures ciblées sur les causes des agressions sexuelles ou sur les agresseurs qui représentent le nœud du problème?

[Recommandation n°. 2] Nous recommandons que le gouvernement du Québec priorise deux axes d'intervention, soit la prévention, notamment contre la cyberpornographie, et l'intervention auprès des victimes et des agresseurs dans son prochain Plan d'action en matière d'agression sexuelle.

En matière de prévention, nous considérons que l'éducation sexuelle doit prendre une place plus importante dans les programmes scolaires et dans les cliniques jeunesse. Un seul cours d'éducation sexuelle n'est pas suffisant dans le cursus scolaire.

[Recommandation n^o. 3] Nous recommandons l'élaboration de programmes d'éducation sexuelle aux enseignements primaire et secondaire valorisant des relations sexuelles égalitaires.

Par ailleurs, bien que l'agression sexuelle demeure encore un tabou pour une bonne partie de la population, elle est de plus en plus banalisée dans les réseaux sociaux, la publicité, les jeux vidéo, les chansons, etc. Il est donc essentiel d'informer et de sensibiliser toute la population.

[Recommandation n^o. 4] Nous recommandons davantage de campagnes d'information nationale et locale pour combattre les tabous, sensibiliser et responsabiliser la population afin de lutter contre les agressions sexuelles.

En ce qui concerne l'accueil des victimes en première ligne, seule une minorité de professionnelles en soins, et d'autres intervenants, sont formées pour accueillir les victimes qui, souvent, ne parlent pas de leur agression. Ainsi, le peu de connaissance de l'existence du protocole, de la trousse, de l'accueil psychologique et de référence aux ressources externes rendent encore plus difficile le dépistage des victimes par le personnel professionnel. Lors de l'accueil clinique, les professionnelles en soins devraient recevoir une formation particulière pour détecter les personnes agressées et leur fournir un accompagnement individualisé.

De plus, dans les milieux de travail, les documents d'information, les outils et les processus de réparation pour les personnes victimes d'agressions sexuelles sont peu ou pas disponibles. Nous faisons face aussi à des tabous et à une faible écoute de la part des employeurs. Ainsi, il est plus difficile pour les victimes de trouver des ressources et de pouvoir s'en sortir, tout en côtoyant leurs agresseurs.

[Recommandation n^o. 5] Nous recommandons que le gouvernement du Québec accentue les formations professionnelles auprès des personnes qui accueillent en première ligne les victimes réelles et potentielles d'agression sexuelle dans tous les milieux de travail.

En matière d'intervention judiciaire, les groupes syndicaux (APTS, CSD, CSQ, FIQ, SFPQ et SPGQ) estiment que l'intervention doit être améliorée pour les victimes d'agressions sexuelles qui portent plainte. Un support accru aux victimes, une réduction des délais des procédures et une augmentation de la durée des sentences en matière d'agression sexuelle sont essentiels pour assurer la crédibilité du système judiciaire québécois. Les agresseurs sexuels doivent être arrêtés et réhabilités afin d'éviter qu'ils ne fassent d'autres victimes. Une recension des bonnes pratiques développées dans les pays occidentaux à l'égard des agresseurs sexuels devrait permettre de déterminer des mesures innovantes.

[Recommandation n^o. 6] Nous recommandons que le gouvernement du Québec réalise des interventions percutantes à l'intention des agresseurs sexuels dans son nouveau Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle.

4.2 Un leadership gouvernemental fort et transparent

Les groupes syndicaux (APTS, CSD, CSQ, FIQ, SFPQ et SPGQ) ont constaté que le principal motif évoqué pour les six mesures non réalisées du *Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle* est l'absence de ressources humaines et financières. Cela confirme notre position voulant que le contrôle et la réduction des dépenses publiques frappent davantage les femmes que les hommes.

Les groupes syndicaux (APTS, CSD, CSQ, FIQ, SFPQ et SPGQ) partagent les résultats d'une note que l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques a publiée sur la relance économique et les mesures d'atteinte de l'équilibre budgétaire depuis 2008.

Les mesures prises pour comprimer les dépenses et hausser les revenus auraient coûté 13 milliards \$ aux femmes, souvent sous la forme d'abolition de postes et de gel des salaires, sinon de réduction des services.¹⁸

Malgré le contexte d'austérité actuel, le gouvernement du Québec doit démontrer sa réelle volonté de prioriser le combat contre toutes les formes d'agressions à caractère sexuel. Ainsi, il doit se donner les moyens d'augmenter l'efficacité de ses interventions en lien avec le mouvement des femmes et la société civile. Quelles sont les pressions sociales qui renforcent le silence des victimes? Quels sont les mécanismes culturels et institutionnels qui permettent à la violence sexuelle de perdurer?

Les groupes syndicaux (APTS, CSD, CSQ, FIQ, SFPQ et SPGQ) estiment que le Secrétariat à la condition féminine est l'interlocuteur privilégié pour la coordination du troisième Plan d'action gouvernemental. Il importe que le Secrétariat à la condition féminine dispose des ressources nécessaires pour assumer pleinement son mandat de coordination des interventions ministérielles et d'évaluation des résultats.

[Recommandation n°. 7] Nous recommandons que le gouvernement du Québec mette en place toutes les ressources et les outils nécessaires à une évaluation des résultats de son troisième Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle.

Conclusion

Les groupes syndicaux (APTS, CSD, CSQ, FIQ, SFPQ et SPGQ) réaffirment que les deux principales causes des agressions sexuelles sont l'existence des rapports de pouvoir et de domination exercés par les hommes sur les femmes ainsi que l'absence d'éducation et de formation sur la sexualité dans notre société québécoise.

¹⁸ INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES. *Les mesures d'austérité et les femmes : analyse des documents budgétaires depuis novembre 2008*, 2 MARS 2015, [en ligne], <http://iris-recherche.qc.ca/publications/austerite-femmes>.

Les groupes syndicaux (APTS, CSD, CSQ, FIQ, AFPQ et SPGQ) souhaitent être informés des suites des consultations particulières et des auditions publiques sur le *Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle* menées par la Commission de relations avec les citoyens, et participer à nouveau tout au long du processus d'implantation du troisième *Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle*.

Annexe

Liste des recommandations des groupes syndicaux (APTS, CSD, CSQ, FIQ, SFPO et SPGQ)

[Recommandation no. 1]

Nous recommandons que le gouvernement du Québec élabore son troisième *Plan d'action en matière d'agression sexuelle* en tenant compte du contexte social actuel.

[Recommandation no. 2]

Nous recommandons que le gouvernement du Québec priorise deux axes d'intervention soit la prévention, notamment contre la cyberpornographie, et l'intervention auprès des victimes et des agresseurs dans son prochain *Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle*.

[Recommandation no. 3]

Nous recommandons l'élaboration des programmes d'éducation sexuelle aux enseignements primaire et secondaire valorisant des relations sexuelles égalitaires.

[Recommandation no. 4]

Nous recommandons davantage de campagnes d'information nationale et locale pour combattre les tabous, sensibiliser et responsabiliser la population afin de lutter contre les agressions sexuelles.

[Recommandation no. 5]

Nous recommandons que le gouvernement du Québec accentue les formations professionnelles auprès des personnes qui accueillent en première ligne les victimes réelles et potentielles d'agression sexuelle dans tous les milieux de travail.

[Recommandation no. 6]

Nous recommandons que le gouvernement du Québec réalise des interventions percutantes à l'intention des agresseurs sexuels dans son nouveau *Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle*.

[Recommandation no. 7]

Nous recommandons que le gouvernement du Québec mette en place toutes les ressources et les outils nécessaires à une évaluation des résultats de son troisième *Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle*.